

## COMMUNIQUÉ

### LE PROJET DE LOI N° 49 ACCUEILLI POSITIVEMENT PAR L'ACRDQ

**Montréal, le 29 mai 2009** – Invitée à participer à la Commission parlementaire sur le projet de loi n° 49, l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) s'est montrée favorable aux objectifs poursuivis par la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives*. Selon sa directrice générale, Lisa Massicotte, « dans la mesure où certaines recommandations proposées seront retenues, ce projet de loi améliorera les conditions de travail des RI-RTF, favorisera le recrutement de nouvelles ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux, faisant en sorte que ces milieux demeurent propices à l'épanouissement personnel et social des personnes vulnérables qui leur sont confiées ».

L'ACRDQ s'est montrée particulièrement préoccupée par le mode de négociation de l'entente collective, et plus particulièrement par la multiplicité des acteurs et des ententes collectives qui pourraient résulter de ce régime de négociation. C'est pourquoi, elle recommande de limiter le nombre d'associations ou de groupements d'associations qui seront à la table de négociation nationale.

Soucieuse de s'assurer que les établissements qu'elle représente auront la possibilité de faire valoir leurs intérêts et ceux des clientèles dont ils ont la responsabilité, l'ACRDQ propose que les associations du réseau d'établissements de santé et de services sociaux soient partie prenante et qu'elles soient présentes à toutes les étapes du processus de négociation de l'entente collective. L'Association souhaite également qu'un mécanisme de consultation entre le ministre et les associations d'établissements s'applique dans la détermination d'une entente avec les RI qui ne sont pas visées par le projet de loi n° 49.

Enfin, si le projet de loi est adopté, l'ACRDQ formule le souhait que cette étape puisse se dérouler dans le respect des mandats confiés à la ressource et sans impact sur la clientèle dont elle a la responsabilité.

L'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec regroupe les 21 centres de réadaptation publics et quelques organismes apparentés répartis dans toutes les régions du Québec. Il s'agit du seul réseau provincial de services spécialisés entièrement dédié aux personnes aux prises avec des problèmes d'alcool, de drogue, de jeu de hasard et d'argent. Au cours d'une année, ce sont plus de 50 000 personnes de tout âge qui ont recours à leurs services. Le tiers d'entre elles sont des jeunes de 24 ans et moins.

- 30 -

**Pour renseignements :** Lucie Mongrain (ACRDQ)  
514 287-9625, poste 109 ou 514 887-8672